

Dans cette perspective, la relance des négociations entre les deux parties constitue bien naturellement un impératif absolu. Nous devons, avec nos partenaires, encourager toute initiative en ce sens.

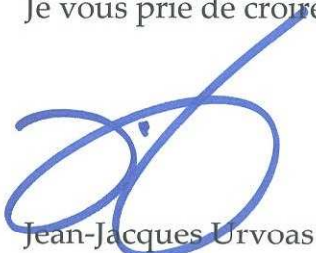
Les conditions d'une sortie de crise pérenne ont été définies de longue date par l'Union européenne. Elles impliquent le respect des frontières de 1967, Jérusalem comme capitale des deux Etats, des arrangements techniques permettant de garantir la sécurité d'Israël ainsi qu'une solution juste, équitable et réaliste au problème des réfugiés.

Sur cette base, ce qui compte désormais est une volonté politique de relancer les négociations et d'accroître notre investissement, en lien étroit avec l'Union européenne et les Etats-Unis. La France a un rôle essentiel à jouer en la matière.

Je ne doute pas dans ce cadre que dans la législature qui va débiter, que naîtront d'utiles démarches visant à favoriser les efforts en faveur du processus de paix. En ce qui concerne Gaza, les autorités israéliennes devront prendre des mesures d'allègement du blocus en vue de sa levée dans les meilleurs délais, tant cette politique pèse lourdement sur les conditions de vie de la population palestinienne.

Tels sont les éléments dont je tenais à vous faire part en réponse à votre courrier du 24 mai dernier.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma parfaite considération.



Jean-Jacques Urvoas